



Séance du Conseil municipal du 27 février 2023
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	J. Loeffel, S. Gisler
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Nicolas Pontinelli ouvre la séance.

1. Prestation de serment de M. Arnaud Cogne, nouveau conseiller municipal

Le président donne lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 25 janvier 2023 qui a été publié dans la Feuille d'Avis Officielle et n'a fait l'objet d'aucun recours dans les 6 jours. L'élection de M. Arnaud Cogne est donc validée.

Le président invite l'assemblée à se lever. Il lit la formule de serment : « Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. ». M. Arnaud Cogne répond : « Je le jure. ».

Le président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal et plein de succès dans son nouveau mandat.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Démission de M. Juerg Loeffel

M. Loeffel devait être présent ce jour pour annoncer personnellement au Conseil municipal sa démission du conseil municipal pour le 31 mai 2023 pour des raisons professionnelles. Etant souffrant, il a donc fait parvenir une communication au président qui en donne lecture. M. Loeffel continuera à siéger au Conseil municipal jusqu'à la fin du mois de mai 2023. Il faut

donc à nouveau mettre en route un processus de désignation ou d'élection d'un nouveau membre du Conseil municipal.

Lettre reçue de l'aéroport de Genève

Le président donne lecture d'un courrier adressé à Madame le Maire le 16 février 2023, de la part du directeur général de l'aéroport de Genève qui invite le Conseil administratif et le Conseil municipal de la commune, ou une délégation de celui-ci, à une visite officielle de l'aéroport de Genève. À noter que cette invitation s'inscrit dans le processus PSIA, la commune de Cartigny s'était en effet opposée au nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport, étant précisé que la commune n'a jamais été contre l'aéroport mais contre les nuisances excessives de son exploitation. Mme Zäch demande si les membres du Conseil municipal sont intéressés par cette visite et échange avec l'aéroport de Genève.

M. Bavarel aimerait savoir si l'exécutif est intéressé. Mme Bolle de Paoli précise que l'exécutif a déjà participé à des visites de l'aéroport dans le passé. Cette visite s'adresse surtout au Conseil municipal. M. Bavarel est intéressé mais se méfie un peu d'une telle démarche. Il s'agit d'une opération de communication, l'aéroport a de très bons arguments. Il faut savoir que, si le Conseil municipal se déplace, l'objectif de l'aéroport n'est pas de l'écouter mais de faire entendre ses propres arguments. Il serait bon d'avoir des informations sur la vision de l'aéroport. Si le Conseil municipal décide d'accepter l'invitation, il serait peut-être utile d'organiser une séance de préparation sur ce sujet. Le président précise que l'aéroport de Genève s'est adressé à toutes les communes ayant fait recours auprès du Tribunal fédéral.

M. Yves Cogne partage l'avis de M. Bavarel. La vision de l'aéroport de Genève est différente de celle de la commune quant au développement de l'aéroport. Ce serait l'occasion de montrer le message que la commune souhaite faire passer concernant les nuisances générées par l'aéroport, et plus les membres du Conseil municipal seront nombreux, plus cela aura de l'impact. Il ne faut pas y aller de manière agressive, mais dans un esprit constructif. M. Bavarel souhaite montrer que la commune n'est pas forcément d'accord avec l'aéroport, mais il ne faut pas partir avec une intention d'influencer les choses directement.

Il faudra s'adresser au délégué aux affaires extérieures pour les modalités et l'organisation. Mme Dubouloz suggère que la commune propose des dates afin de voir quelles sont les possibilités pour que le plus grand nombre des membres du Conseil municipal soient présents. Mme Lörtscher va préparer un doodle en proposant quelques dates.

4. Election d'un membre du bureau du Conseil municipal

A la suite de la démission de M. Ettlín, une place s'est libérée au sein du bureau du Conseil municipal. M. Leresche a été désigné pour reprendre ce poste, ce qu'il accepte.

Son élection est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Le président précise qu'il s'agit d'un tournus à la vice-présidence et à la présidence.

5. Communications et propositions du maire et des adjointes

Sortie des aînés du mercredi 10 mai 2023

Mme Bolle de Paoli informe que la date de la prochaine sortie des aînés a été fixée au mercredi 10 mai prochain. Une feuille circulera lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin de

savoir qui souhaite y participer. La commission des affaires sociales se réunira lundi prochain pour discuter du lieu. Un car a déjà été réservé.

Fusion des compagnies de pompiers de Cartigny et Aire-la-Ville

Les statuts de la fusion des compagnies de pompiers de Cartigny et d'Aire-la-Ville ont été validés par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCCPAM) et revus par une juriste, puis envoyés au Service des affaires communales (SAFCO). Il doit y avoir un problème car la commune n'a pas reçu de nouvelles. Mme Bolle de Paoli informe que l'exécutif devra valider les statuts, puis la commission de la sécurité sera convoquée dans un bref délai afin de faire valider les statuts par le Conseil municipal. Dans l'idéal, cela devrait se faire en même temps que la commune d'Aire-la-Ville.

Balade au Moulin de Vert du samedi 29 avril 2023

Mme Walthert informe qu'une visite sera organisée le samedi 29 avril 2023 afin de soutenir la Société botanique de Genève et sa brochure éditée sur la flore du Moulin de Vert. Cette visite s'effectuera sur inscription et par groupe. Ladite brochure sera distribuée sous forme d'un tout ménage. Si cet événement est un succès, il sera réédité.

Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)

Cette année, la commune de Cartigny participera au FIFDH. Le festival se tiendra dans la semaine du 12 au 18 mars prochain. Afin d'organiser des projections dans certaines communes, le festival se délocalisera et se déconnectera de cette semaine déjà bien chargée. Il y aura des projections de films durant toute l'année dans différentes communes. La date du 15 septembre 2023 a été retenue dans une salle à Avully. L'idée est d'organiser une soirée suivant le thème du film (avec restauration, débats, musique, etc.).

6. Rapports de commissions

Commission des bâtiments

M. Leresche donne lecture du rapport de la commission des bâtiments du 24 février 2023.

Bâtiment de l'ancienne école

Mme Walthert informe que le crédit d'étude de CHF 27'500.- est lié à un problème structurel révélé fin 2022, début 2023, qui a généré un dépassement d'heures d'architectes à valider. Il est nécessaire, avant validation, de voter un crédit complémentaire. Le service compétant accompagnera la commune pour laisser nicher les chauves-souris dans les combles du bâtiment. Il y aura également un accompagnement pour la partie subventions. En fin d'année dernière, l'enjeu étaient les contraintes structurelles du bâtiment qui se sont révélées sur la charpente et le fait d'étudier comment rénover le bâtiment. La commune a fait appel à plusieurs ingénieurs. Il faut également une mise aux normes pour les locataires actuels et prévoir, si besoin, leur délogement le temps des travaux.

M. Yves Cogne relève que ces travaux sont nécessaires, mais il n'y a pas d'urgence absolue. Sitôt que les travaux seront lancés, il faudra s'occuper de la structure et de l'isolation. Pour l'instant, le bâtiment n'est pas dangereux. La commune a un peu de temps pour trouver comment financer ce projet. M. George informe que si l'autorisation est en cours, les travaux doivent commencer dans un certain délai. M. Leresche précise que l'autorisation date de 2017 et afin de ne pas la perdre, une démarche administrative a été lancée afin d'ouvrir le chantier et de

garder toutes les conditions d'autorisation. Mme Walthert répond que le dossier a été ouvert afin de s'assurer des normes incendie et électricité. Aujourd'hui, il ne doit pas y avoir de surcharge sur les étages mais le bâtiment peut fonctionner. L'idée est de déposer des demandes complémentaires plutôt que de repartir à zéro.

Le président propose donc de transférer l'étude du dossier à la commission des finances, comme proposé dans le rapport de commission des bâtiments. Personne ne s'y oppose, le dossier est donc transmis. Une réunion des deux commissions est à agender prochainement.

Commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement

Mme Cocquio donne lecture du rapport du 26 janvier 2023.

M. Vouillamoz demande quelle est la différence entre le schéma communal pour la commune de Russin et un plan directeur communal. M. George répond que, sauf erreur, la commune de Russin a moins de 800 habitants. Dans ce cas, c'est sa décision de faire cela sous cette forme. Il s'agit d'un choix libre. Mme Cocquio ajoute qu'avec un schéma communal, il est moins facile d'aller contre les décisions cantonales qu'avec un plan directeur communal.

M. Yves Cogne revient sur l'objectif d'essayer de déclasser des terrains aux alentours de Cartigny. Il faut relativiser le pouvoir des uns et des autres.

M. Bavarel précise que l'un des intérêts du plan directeur communal est d'imaginer Cartigny dans plusieurs années et de projeter les envies et les idées de la commune à moyen et long termes. C'est une manière de prendre la main sur les différentes possibilités. Mme Cocquio informe qu'il est recommandé d'être accompagné par un bureau d'urbanistes compétent, tout en sachant que l'État a toujours un œil sur ce qu'il se passe afin d'éviter de prendre une direction opposée à ce qui est réalisable dans le canton de Genève.

Mme Walthert précise que Cartigny est en zone village ISOS, il s'agit d'une zone protégée fédérale. Au-delà des grandes lignes du projet, il faut penser à la marge de manœuvre et réfléchir aux différents quartiers et projets pour la commune.

M. George remarque qu'il ne s'agit pas que d'une présentation. Il faut savoir si la commune veut se lancer dans le projet avec les options proposées dans le rapport de commission.

M. Yves Cogne retient les deux dernières propositions du rapport, à savoir, premièrement, ce que les concitoyens souhaitent comme développement pour leur village ; manière de circuler, aménagement des zones de rencontre et des zones de vie et autre. Et, avant cela, se concerter avec les communes voisines afin d'essayer de regrouper l'une ou l'autre des activités communales qui pourraient intéresser plusieurs communes de la Champagne, par exemple une caserne de pompiers commune. Il serait intéressant de se réunir entre communes afin d'en discuter, il y a beaucoup de choses à mettre en commun et il serait bon de se concerter avant d'avancer seul.

M. Leresche propose de trouver un bureau d'urbaniste avec un cahier des charges et un rythme d'avancement, sans quoi, dans 5 ans, le projet n'aura pas avancé. Il faut définir les besoins de Cartigny et se lancer.

M. Bavarel revient sur la question financière et les F 200'000 à mettre au budget. Est-ce une décision à prendre pour la prochaine année budgétaire ? M. Yves Cogne informe que cela s'amortira sur quelques années.

Le président suggère de contacter un bureau d'urbanistes afin de se faire accompagner pour établir une stratégie. Mme Cocquio informe que des communes limitrophes se sont déjà lancées. La commune de Bernex fera une présentation de son plan directeur communal la semaine prochaine.

Mme Cocquio remarque que si la commune contacte un bureau d'urbanistes, cela signifie que tout le monde est d'accord.

M. Bavarel estime que tout le monde ne mesure pas ce que cela signifie réellement. S'agit-il d'un premier jet ? Est-ce que d'autres communes ont fait appel à des urbanistes ? M. Leresche répond qu'il s'agit souvent du même urbaniste qui connaît parfaitement le sujet. M. George relève qu'il s'agit d'un travail impossible à faire sans urbaniste.

Le président propose de contacter un bureau d'urbanistes pour un premier accompagnement afin de voter sur une enveloppe. M. Bavarel demande s'il y existe un urbaniste qui a travaillé avec d'autres petites communes. M. George indique que la commune de Chancy était à l'état de consultation publique en octobre 2022 ainsi que la Commune d'Avusy. Mme Cocquio ajoute que la commune de Soral est également en consultation dans le processus.

L'Exécutif en discutera avec les collègues des autres communes ce vendredi lors de la réunion bisannuelle des maires et adjoints des communes de la Champagne. M. Yves Cogne leur propose de revenir avec un premier défrichage afin de pouvoir voter.

7. Propositions et questions

M. George propose de trouver un remplaçant à M. Ettlin à la présidence de la commission de culture, loisirs et sports. Le président propose que M. Arnaud Cogne prenne la place de M. Ettlin. M. Arnaud Cogne accepte et sera président de la commission culture, loisirs et sports. Il fera également partie de la commission d'information et de la commission des affaires sociales, scolaires et jeunesse

La séance est levée à 21h26.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny

Commission des bâtiments

Cartigny, le 24 février 2023

Rapport de la commission des bâtiments pour la réalisation de divers travaux du bâtiment de l'ancienne école.

Introduction

La commission des bâtiments s'est réunie le 8 février 2023 en présence de l'Exécutif au complet et du bureau Liengme&Mechkat architectes représenté par Mme Mechkat et son collaborateur.

La séance avait pour but la présentation de l'étude et du chiffrage des travaux pour le bâtiment de l'Ancienne École.

Historique

En 2017, le Conseil Municipal a voté un premier crédit d'étude confié à un bureau d'architectes pour faire le relevé des plans du bâtiment et faire une estimation des travaux de rénovation de l'ancienne école sise rue du Pré-de-la-Reine 24.

En 2019, l'Exécutif a décidé de changer de bureau d'architectes pour différentes raisons. Il s'agissait de confier un mandat d'étude complémentaire au bureau Liengme&Mechkat Architectes.

En 2022, la commission des bâtiments avait demandé au bureau une étude pour terminer le chiffrage des travaux de rénovation de l'enveloppe externe et mener une étude complémentaire d'évaluation du potentiel des locaux actuels comme par exemple l'aménagement des combles en espace flexible et les travaux que cela engendrerait pour déterminer ensuite un crédit d'investissement complet. Un crédit d'étude complémentaire de 27'500 F avait été approuvé par le Conseil Municipal le 13 juin 2022.

Présentation

En séance de commission du 8 février 2023, les architectes ont présenté leur étude finale en tenant compte des nombreux sondages qui ont permis de mieux connaître l'état du bâtiment. A ce propos, les sondages supplémentaires et non prévus dans le budget d'étude ont été pris en dépassement du budget de fonctionnement.

Ce rapport du 8 février 2023 (cf. annexe) fait état de la situation du bâtiment, du projet de rénovation, d'un descriptif des travaux et d'un devis estimatif à +/- 15%. Le montant des travaux est estimé à 3'946'740 F (TTC). Il s'agit principalement d'éléments structurels et de protection incendie qui alourdissent considérablement le montant des travaux.

La réalisation de ces travaux ne pourra pas se faire avec des occupants. Il faudra donc prévoir de relocaliser le MAC et les Cartiminois, soit dans des locaux disponibles soit dans des containers pour une période estimée d'environ 24 mois. Ces frais liés devront être affinés par l'Exécutif.

Par ailleurs, tenant compte des montants atteints, le projet sera soumis aux marchés publics. Sous réserve des frais collatéraux de relocalisation des activités ou des démarches AIMP, le coût de ce projet pourrait être estimé ainsi:

Projet de rénovation selon estimation architecte	3'950'000 CHF (TTC)
Relocalisation du MAC et des Cartiminois (à vérifier)	650'000 CHF (TTC)
Frais de procédures AIMP et frais internes	50'000 CHF (TTC)
TOTAL	4'650'000 CHF (TTC)

Conclusion

Soucieux de la flexibilité et de l'évolution programmatique des bâtiments, la commission souhaite que l'investissement dans la rénovation du bâtiment se fasse intelligemment. Ce bâtiment doit être rénové et les travaux présentés sont essentiels pour maintenir notre patrimoine à jour énergétiquement mais aussi structurellement pour assurer leurs fonctions essentielles pour la communauté. La rénovation plus large incluant les combles permettra d'offrir des espaces dans le temps qui seront facilement aménageables à moindre frais.

La commission des bâtiments donne un avis favorable à entreprendre la suite des études et la réalisation selon le descriptif des travaux du rapport des architectes. Toutefois, le montant important questionne sur la manière de financer ces travaux. C'est pourquoi, les commissionnaires recommandent au Conseil Municipal de transférer le dossier à la commission des finances afin d'étudier la manière de financer l'objet avant toute décision hâtive.

Annexes : Rapport du bureau d'architectes du 8 février 2023.

JL/ 24 février 2023

Commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement

Rapport du 26 janvier 2023

Présents : Léonie Cocquio, Philippe Bavarel, Yves Cogne, François George, Sylvana Moget, Nicolas Pontinelli

Excusée : Stéphanie Gisler

La commission s'est réunie le jeudi 26 janvier 2023 en présence de Mmes Carine Zach, Delphine Bolle de Paoli, Isabelle Walthert pour l'exécutif et de M Fabio Dubs, chef de projet à l'office de l'urbanisme au département du territoire.

M. Dubs nous a fait une présentation de ce qu'est un plan directeur communal (PDCom) et a expliqué quand et comment il doit être mis en œuvre.

Un PDCom est un contrat entre la commune et le canton. C'est un outil pour la planification du développement communal dans un horizon de 10/15 ans, il doit être compatible avec le plan directeur cantonal (PDC) et approuvé par le Canton.

Afin d'avancer de façon efficace dans ce processus, il est nécessaire, dès le départ, de s'adjoindre de l'aide d'un bureau d'urbanisme, voir liste sur le site de l'Etat de Genève, et collaborer avec les services de l'Etat afin de rester dans un cadre compatible avec le PDC. Il est important de suivre le cahier des charges proposé par les services de l'Etat afin de définir les lignes directrices pour réaliser l'avant-projet. Une fois que le projet est établi, une mise en consultation publique durant 30 jours est à prévoir, libre à la commune de tenir compte des éventuelles remarques. Dès lors que le PDCom est validé par le chef du département et adopté par le conseil municipal, il n'est plus opposable. Il faut savoir que sans PDCom, c'est la planification cantonale qui prime.

Le PDCom est obligatoire du moment que le nombre d'habitant de la commune atteint 1000 personnes. Au 31. 12. 2022, Cartigny comptait 1011 habitants, nous y sommes donc soumis. Toutefois, il n'y a aucune sanction si l'étude et la réalisation du PDCom ne sont pas mises en œuvre immédiatement ou si celles-ci ne sont pas appliquées.

Le budget à prévoir est d'environ F 200'000. A la fin du processus, il est possible de solliciter des aides cantonales (LaLAT art.10 al.10) entre F 15'000 et 50'000. Ces dernières sont calculées en fonction de la capacité financière de la commune.

Il faut compter pour la réalisation complète, du lancement à l'approbation, au minimum, une durée de 24 à 30 mois.

Il s'agit maintenant de définir ce que la commune souhaite entreprendre :

Faire un PDCom ou, comme la commune de Russin, se diriger plutôt vers un schéma communal

Mettre en route la procédure dès à présent ou attendre la prochaine législature

Questionner la population pour l'avant-projet

Avancer en concertation avec les communes voisines.

Il est important de noter que si nous décidons d'entreprendre ce PDCom, cela ne doit pas freiner les différents projets déjà engagés sur la commune, comme l'étude d'aménagement du centre du village.

Léonie Cocquio